



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 12 avril 2022 à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GINET.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 7 avril 2022
Date d'affichage du compte-rendu : 13 avril 2022

Présents : GINET Gérard, GUERIAUD Didier, HOLTZ Hubert, BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, GAUTROT Delphine, Mireille LENZI, MURA Anne-Maud, MITTAINE Jean-Marie, GUERILLOT Michelle, Laurent PANNAUX

Procuration de Charline DELVAL à Didier GUERIAUD
Procuration de Anthony LANG à Jean-Pierre BERNARDIN
Absent : PUTAUX Corine

Mme Delphine GAUTROT est élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Election 1^{er} adjoint
- Questions et informations diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 MARS 2022 est approuvé à l'unanimité.

Elections 1^{er} adjoint

M. GINET Gérard Maire a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L.2122-4, L2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin :

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 13
Bulletins blancs : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont Obtenu :

M. Didier GUERIAUD, 10 voix, dix voix

M. Didier GUERIAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de 1^{er} adjoint au Maire

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 20 h 50.

Le Maire,
Gérard GINET

